



CCCPS / 2024 / BC024  
1.3 Conventions de mandat

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU  
PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DRÔME**

Prise en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire n°2023-094 du 25 mai 2023  
Séance du 11 juillet 2024 à 18h

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 2 juillet 2024

Nombre de membres du Bureau Communautaire en exercice au jour de la séance : 15

Le 11 juillet 2024, à 18h, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Rural d'Animation à Piégros la Clastre en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Louis BAUDOIN ; Denis BENOIT ; François BROCARD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Patricia PUC.
Pouvoirs	Gilles MAGNON à Denis BENOIT et Damien MARCHÉ à Patricia PUC.
Absents	Dominique DELAYE ; Hervé MARITON ; Hélène PELAEZ BACHELIER ; Jean Philippe ROCHE et Arnaud VANNIER.
Secrétaire de séance	Jean Louis BAUDOIN

**Plan de financement et convention de refacturation entre la CCVD et la CCCPS dans le cadre de la  
mise en place de l'outil Géotrek**

Le Bureau,

**I. Rappel du contexte**

La CCVD et la CCCPS sont respectivement compétentes sur la gestion des itinéraires de randonnée pédestre et VTT et gèrent donc chacune à leur niveau leur réseau de sentier.

Afin de faciliter l'accès grand public à ce réseau, les communautés de communes ont décidé de mettre en place l'outil Geotrek qui permet aux utilisateurs de connaître l'offre de randonnée mais aussi définir leurs itinéraires sur mesure en intégrant divers critères, tels que le dénivelé, la difficulté, la durée, les services touristiques à découvrir en chemin...

La plateforme numérique « Geotrek rando » répond à plusieurs objectifs :

- valoriser l'offre du réseau intercommunal de randonnée pédestre, équestre et VTT,
- sensibiliser à la biodiversité au travers des éléments de faune et flore,
- protéger les écosystèmes et certaines espèces emblématiques et menacées,
- favoriser la conciliation des usages des différents milieux traversés.

Cette plateforme grand public met en valeur l'ensemble des informations du territoire ainsi que les acteurs locaux. Elle offre de plus la possibilité de valoriser d'autres activités de pleine nature.

Elle répond au double objectif pour l'utilisateur de préparer sa sortie en amont et de pouvoir s'orienter sur le terrain en découvrant des éléments de faune, flore, géologie...

Cet outil répond également, à un enjeu important dans la gestion maîtrisée des sports de nature, exister sur le plan numérique en proposant une offre de randonnée respectant les autres usagers (agriculteurs, éleveurs...), les zones de sensibilités environnementales et les propriétés privées.

Ce projet, porté par la CCVD, se situe à l'échelle de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée et de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme.

Les offices de tourisme des deux intercommunalités seront partenaires de ce projet pour la mise en œuvre en 2024 d'ici la création du futur office de tourisme commun aux deux intercommunalités.



**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU  
PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DRÔME**

**Prise en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire n°2023-094 du 25 mai 2023  
Séance du 11 juillet 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 2 juillet 2024

Nombre de membres du Bureau Communautaire en exercice au jour de la séance : 15

Aussi, le montant du projet s'élève à 6 400 € avec une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 60%, soit un reste à charge pour la CCCPS de 1 280 €, suivant le plan de financement détaillé ci-dessous :

MISSION	DEPENSES CCVD MONTANT HT	RECETTES	
		FINANCEUR	MONTANT HT
Déploiement Geotrek Rando Makina Corpus	6 400 €	Département	3 840 €
		CCVD	1 280 €
		CCCPS	1 280 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>6 400 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>6 400 €</b>

Une convention annexée à la présente décision prévoit la refacturation de la CCVD à la CCCPS pour le reversement du reste à charge.

## **II. Objet de la décision**

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Bureau communautaire d'approuver le plan de financement ainsi que la convention de refacturation entre la CCVD et la CCCPS dans le cadre de la mise en place de l'outil Géotrek

## **III. Visas**

VU les statuts de la CCCPS et notamment sa compétence sur la gestion des itinéraires de randonnée ;  
VU l'avis de la Commission développement touristique du 27 mars 2023 donnant un avis favorable au déploiement de Géotrek pour mettre en valeur le réseau intercommunal de randonnée ;  
VU l'avis favorable de l'Exécutif élargi à la Commission développement touristique en cœur de Drôme du 6 juin 2024 concernant le montant du projet et ses modalités financières ;

## **IV. Délibéré**

Au vu de ce qui précède, le Bureau Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver le plan de financement pour la mise en place de Géotrek,
- 2) d'approuver la convention de refacturation de la CCVD à la CCCPS dans le cadre de la mise en place de l'outil numérique Géotrek,
- 3) d'autoriser le Président ou son Représentant à procéder à toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision, dont la signature de la convention susvisée.

## **V. Résultat du vote**

Décision adoptée à l'unanimité.



**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU  
PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DRÔME**

**Prise en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire n°2023-094 du 25 mai 2023  
Séance du 11 juillet 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 2 juillet 2024

Nombre de membres du Bureau Communautaire en exercice au jour de la séance : 15

**VI. Annexe**

Est annexé à la présente décision le document suivant :

- Annexe I : convention de refacturation de la CCVD à la CCCPS dans le cadre de la mise en place de l'outil numérique Géotrek.

Jean Louis BAUDOIN  
Secrétaire de séance

Affichée le

25 JUIL. 2024

Le 11/07/2024

Au registre sont les signatures  
Denis BENOIT  
Président





## Convention de refacturation de la CCVD à la CCCPS dans le cadre de la mise en place de l'outil numérique Géotrek

### ENTRE

La Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme représentée par son Président, Monsieur Denis BENOIT, autorisé à la signature des présentes par délibération du bureau communautaire du 11 juillet 2024.

Ci-après dénommée « CCCPS »

D'une part,

### ET

La Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, représentée par son Président, Monsieur Jean SERRET, autorisé à la signature des présentes par délibération du conseil communautaire du XXXX.

Ci-après dénommée « CCVD »

D'autre part,

Ci-après dénommé collectivement par les « Parties »

### PREAMBULE :

La CCVD et la CCCPS sont respectivement compétentes sur la gestion des sentiers de randonnée et gèrent donc chacune à leur niveau leur réseau de sentier.

Afin de faciliter l'accès grand public à ce réseau, les communautés de communes ont décidé de mettre en place l'outil Géotrek qui permet aux adeptes de randonnée de connaître l'offre de randonnée mais aussi définir leurs itinéraires sur mesure en intégrant divers critères, tels que le dénivelé, la difficulté, la durée, les services touristiques à découvrir en chemin...

